

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 487

présenté par  
Mme Buis, rapporteure

-----

### ARTICLE 4 BIS

Supprimer l'alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de maintenir l'obligation du carnet de suivi, y compris pour les logements sociaux.